

- 1) Attribution de l'organisation
- 2) Idées de principe
- 3) Responsabilité
- 4) Date
- 5) Propagande et Presse
- 6) Tâches de l'organisateur
- 7) Programme
- 8) Finances
- 9) Matches et Arbitrage
- 10) Prix et Sponsoring
- 11) Intendance
- 12) Rapport

## 1) Attribution des finales des coupes valaisannes

La décision de l'attribution de ces finales est prise lors de l'Assemblée Générale de l'AVsBA.

## 2) Idée de principe

Les finales des coupes valaisannes doivent être la fête du basket de notre canton.

## 3) Responsabilité

Les finales des coupes se déroulent sous l'entière responsabilité du club organisateur, par son Président.

Chaque participant et club est assuré par sa propre assurance.

Le club organisateur est responsable de la sécurité dans ses locaux et aux abords de ceux-ci.

Il doit prévoir un poste de premiers secours en cas de blessure.

## 4) Date

Les finales se déroulent ~~le mercredi et le jeudi de l'Ascension~~ en fonction des dates disponibles du calendrier. ~~Pour cause de date d'Ascension trop avancée, le C.D. peut décider que les finales se déroulent à la Fête-Dieu.~~

~~Le mercredi soir est réservé en principe aux équipes minimes et seniors.~~

~~Le jeudi est réservé en principe aux équipes jeunesse. Le dernier match sera celui des juniors (masculins ou féminins).~~

## 5) Propagande/ Presse

~~Le club organisateur est responsable de la publicité et doit collaborer avec le responsable de la presse de l'AVsBA. Une personne du club organisateur doit être responsable de la presse. Elle prendra contact avec le responsable cantonal de la presse.~~

## 6) Tâches de l'organisateur

- Affiches
- Journaux
- Radio
- Résultats : ~~le lendemain des coupes,~~ Les résultats doivent être communiqués au responsable de l'homologation. ~~et par l'envoi en courrier A de toutes les feuilles de matchs.~~

- Prévoir une réception officielle des autorités communales, AVsBA et les sponsors de la manifestation.

## 7) Programme

**Quinze (15) jours** avant :

- Les noms des finalistes seront communiqués à l'organisateur et au délégué des arbitres par le responsable de l'homologation.
- Les arbitres seront convoqués par le délégué à l'arbitrage.

## 8) Finances

Frais :

Tous les frais sont à la charge du club organisateur sauf :

- Arbitrage
- Coupes
- Médailles
- Déplacements des équipes (à la charge de chaque équipe)

Entrées :

Les entrées sont gratuites.

Bénéfices :

Carnets de fête, tombola, cantine etc... vont intégralement au club organisateur

## 9) Matches et arbitrage

Le délégué à l'arbitrage convoque les arbitres selon le programme.

Les arbitres sont indemnisés selon le système en vigueur pour les championnats.

Le club organisateur mettra à disposition tout le matériel de table, ainsi que le ballon du match.

Chaque équipe fournira un officiel de table.

## 10) Challenges et sponsoring

Achat :

Le caissier de l' AVsBA achètera les récompenses et les acheminera avant le premier match au club organisateur.

Distribution :

Aussitôt après le match, la coupe et les médailles seront remises.

### Sponsoring :

L'AVsBA se réserve le droit de sponsoring et la possibilité :

- d'une page gratuite dans le carnet de fête s'il y en a un
- ~~d'avoir les noms des sponsors sur les affiches ou flyers~~
- de la pose de panneaux ou banderoles sur les lieux de la manifestation.

## **11) Intendance**

Le club organisateur doit mettre à disposition:

- un service de boissons non alcoolisées
- un service de petite restauration (grillades, sandwichs...)

Chaque consommateur paie au comptant son dû, les prix doivent être modérés.

## **12) Rapport**

Un rapport doit être envoyé par le président du club organisateur au secrétariat de l'AVsBA ~~dans les huit jours.~~

Ce rapport a pour but d'améliorer l'organisation des prochaines finales.

\* \* \* \* \*